sieurs filatures de coton et d'une manufacture de mousseline. Aussi a-t-on pu faire remonter avec raison ces premiers essais à l'année 1756.

C'est à l'aide de ces documents originaux, qui lui furent communiqués par M. Melchior Salet, l'un des descendants de Simonet, que M. Hippolyte Côte, négociant à Tarare, publia, en 1846, une brochure intitulée: Notice sur Georges-Antoine Simonet, créateur de la fabrique de mousseline de Tarare, par H. C. (Lyon, Chanoine et Cie, 1846, in-8,54 pp.) Cette notice fut reproduite par le journal le Rhône, dans ses numéros des 9, 10 et 11 décembre 1846, et M. Monfalcon, en lui faisant quelques emprunts, eut soin de la citer à la page 857 de son Histoire de Lyon. Elle est complètement épuisée aujourd'hui, mais un exemplaire fait partie du fond Coste (n° 15616).

Cette publication fournit aussi à M. Théodore Ogier la plupart des renseignements renfermés dans son article: Tarare, de la France par canton, département du Rhône (Lyon, in-8, 1856).

En 1861, M. Louis Reybaud publia également un article sur la fabrique de Tarare dans le Journal des Economistes, puis, en 1863, dans son ouvrage intitulé le Coton (Paris, Michel Lévy, 1863, p. 125 à 136). Le fond de la première partie de ce travail est emprunté à la Notice sur Simonet, de M. Hippolyte Côte, bien que cette notice ne s'y trouve point citée; les éléments de la seconde furent fournis à l'auteur par M. Ruffier, président de la Chambre consultative de Tarare.

C'est ce travail que M. l'abbé Ammann a reproduit presque textuellement dans son chapitre sur les Commencements de la Fabrique de Tarare, comme il nous l'apprend luimême dans une note (p. 27).

On peut encore consulter sur la fabrique de Tarare et sur